

Image not found or type unknown



Cour d'appel ou juge d'execution des peines

Par **philopat**, le **25/01/2011** à **11:15**

Bonjour, mon propriétaire menace de m'expulser assez rapidement, m'ayant donné congé pour vente depuis 2 ans, devant le tribunal d'instance le juge a refusé les délais, le congé pour vente étant tout à fait valable, il me reste 2 solutions à savoir faire appel tout en sachant que j'ai de grandes chances d'être débouté, et d'avoir des frais mais que la procédure est plus longue avant une éventuelle expulsion, sachant que j'ai 2 enfants à charge et ma femme adulte handicapée et un avis favorable de logement d'alo, ou bien le juge d'exécution des peines pour demander de nouveaux délais. ma question est simple laquelle des 2 solutions est la meilleure car je ne sais plus trop quoi faire, ma première option étant de faire appel mais l'on me dit de faire attention à l'appel abusif et aux frais engendrés. merci de votre réponse, cordialement.